

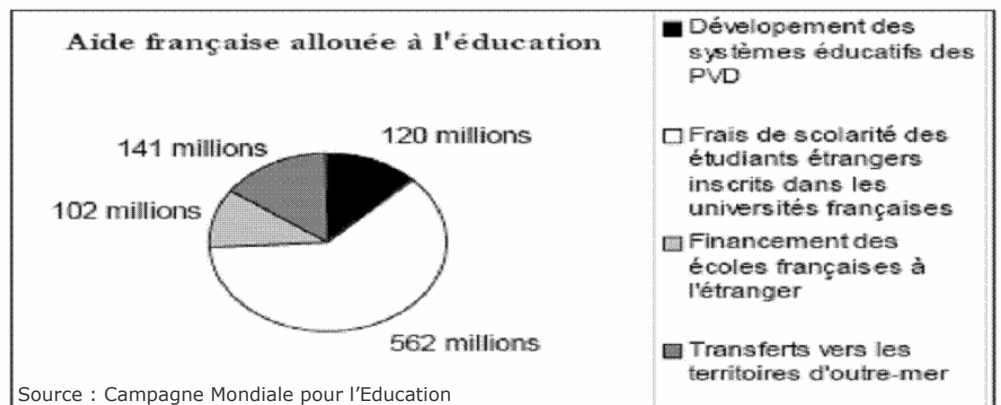
AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT FRANÇAISE CONSACRÉE À L'ÉDUCATION

(et le renforcement des systèmes éducatifs dans les pays en développement - PVD- et à revenu intermédiaire)

Quelle est l'aide publique consacrée spécifiquement à l'éducation ?

La part consacrée à l'éducation des pays bénéficiaires ne représente qu'1,5%* de l'APD française. Mais une partie importante de cette aide est gonflée par des dépenses peu liées avec le développement des pays pauvres et à revenu intermédiaire.

Moins d'un quart des ressources affectées à l'éducation, dans le cadre de l'APD, sont consacrées au développement des systèmes éducatifs des PVD.

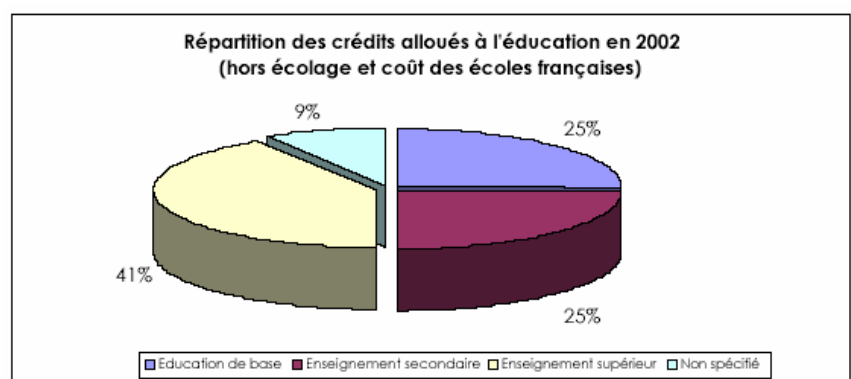


Les dépenses consacrées aux étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur français ainsi que celles concernant les lycéens étrangers dans les écoles françaises implantés dans les pays bénéficiaires (dont Wallis et Futuna) font partie des 1,5% de l'APD consacrés à l'éducation.

Malgré ses engagements, l'objectif d'éducation primaire universelle ne transparaît pas à travers l'APD comme une priorité pour la France.

L'aide « réelle » consacrée à l'éducation affecte une large part de son budget à l'enseignement supérieur : 40%* du budget éducation de l'APD est consacré à l'enseignement supérieur.

Une aide très « ciblée » : une grande majorité de l'aide affectée à l'éducation primaire concerne les **pays d'Afrique francophone**. En 2003, c'est 89%** de l'APD bilatérale*** qui a été octroyée aux pays d'Afrique francophone pour l'éducation primaire.



Source : Coordination Sud : L'APD française et la politique de coopération au développement (2005)

* Source : Coordination Sud

** Ibidem

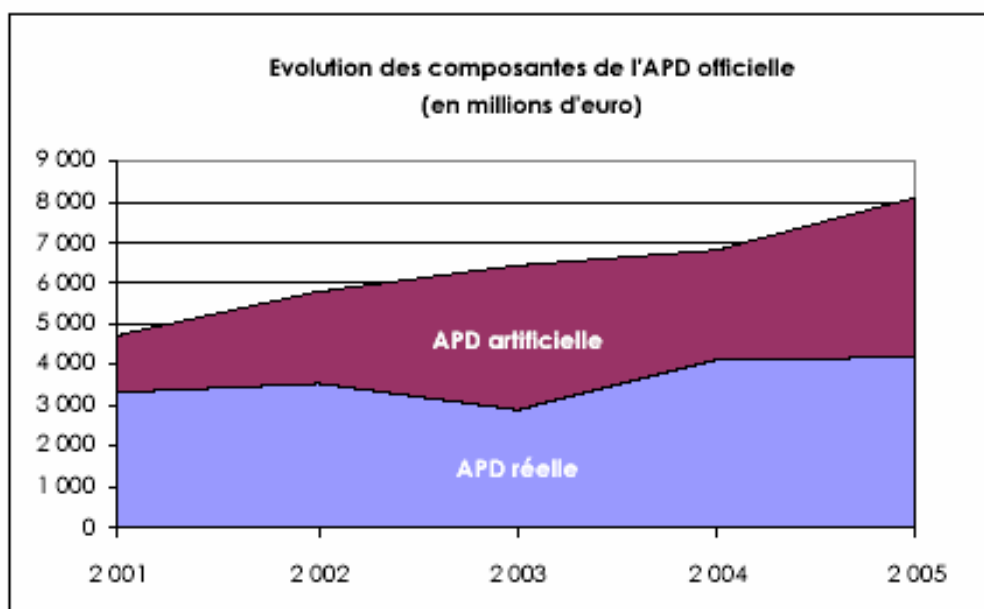
*** Aide bilatérale : Aide d'un gouvernement à un gouvernement

Certains Territoires d'Outre-Mer font encore partie des régions profitant de l'aide au développement (Mayotte, Wallis et Futuna). L'Etat français comptabilise les sommes investies dans ces territoires comme faisant parties de l'Aide Publique au Développement.

L'accueil des lycéens étrangers dans les écoles françaises des pays en développement (dont Mayotte, Wallis et Futuna) et certaines actions culturelles qu'il est difficile de dissocier de l'aide au développement font également partis du budget de l'APD.

Ce ne sont plus que 0,18% au lieu de 0,41% du RNB français qui sont réellement investis dans des programmes de développement en faveur des pays du Sud.

Certains parleront donc d'APD « artificielle » et d'APD « réelle » pour dissocier ces deux montants du budget de l'aide publique.



Source : Coordination Sud : L'APD française et la politique de coopération au développement (2005)